



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 2 AVRIL 2024 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 2 avril 2024

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE les modifications suivantes sont apportées à l'ordre du jour :

- Retrait du point 32 : « Autorisation d'embauche d'un opérateur eaux potable et usées »
- Ajout à la section *Affaires municipales diverses* : « Révision de la programmation TECQ 2019-2024 »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

79-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 4 mars 2024

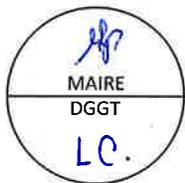
ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

80-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.



4. Adoption du procès-verbal – 19 mars 2024 (extraordinaire)

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

81-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

5. Suivi des membres du conseil

M. Germain Pelletier, maire, informe les citoyens que les inscriptions au camp de jour et à la piscine municipale se feront à compter du 7 mai 2024 midi pour les citoyens de L'Islet et à compter du 8 mai 2024 midi pour les citoyens des autres municipalités.

6. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

7. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les correspondances suivantes :

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour réitérer son offre afin d'aider et de soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le transfert ponctuel d'un montant de 10 M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins en 2024
- Demande d'appui de la Municipalité de Val-Alain concernant le retrait de places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles
- Résolution 053-02-24 de la Municipalité de Saint-Aubert concernant l'avancement du projet de regroupement des municipalités de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies et Saint-Aubert
- Dépôt des rapports en sécurité incendie 2023 des municipalités de la MRC de L'Islet

GESTION ET ADMINISTRATION

8. Autorisation de renouvellement de l'entente pour l'encart municipal dans le journal Le Hublot et sur le site Internet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une proposition de renouvellement de l'entente intervenue en 2007 avec *Les Éditions des Trois Clochers* pour l'encart municipal se trouvant dans les pages bleues du journal *Le Hublot* ainsi que sur le site Internet du journal;

ATTENDU QUE la proposition s'élève à 465 \$ par mois, soit 15 \$ de plus que l'an dernier pour l'encart municipal dans le journal;



ATTENDU QUE la proposition s'élève à 35 \$ par mois, soit 5 \$ de plus que l'an dernier pour l'encart municipal sur le site Internet du journal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

82-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le renouvellement de l'entente pour l'encart municipal dans le journal *Le Hublot*, pour une somme de 465 \$ par mois pour 4 pages, et ce, à compter de la parution d'avril 2024;

QUE la Municipalité accepte également la proposition pour la somme de 35 \$ par mois pour l'encart municipal sur le site Internet du journal, et ce, à compter de la parution d'avril 2024.

9. Engagement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des actifs (PGA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

83-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

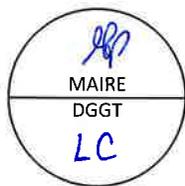
10. Octroi de mandat pour l'élaboration d'un Plan de gestion des actifs (PGA) en eau

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'élaboration d'un Plan de gestion des actifs (PGA) en eau;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la Fédération québécoise des municipalités pour l'élaboration d'un PGA en eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

84-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le mandat pour l'élaboration d'un Plan de gestion des actifs (PGA) en eau à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, aux taux horaires subventionnés suivants, à raison d'une estimation de 150 à 400 heures :



Description	Tarifs subventionnés
Ingénieur patron (Sénior principal)	26.70 \$
Ingénieur senior	23.31 \$
Ingénieur	20.81 \$
Personnel de soutien (Secrétariat)	9.40 \$

11. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 308-2024 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du héron ainsi que l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

Un avis de motion est donné par M. Simon Beaudoin pour l'adoption ultérieure du règlement # 308 2024 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du héron ainsi que l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux.

12. Dépôt du projet de règlement # 308-2024 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du héron ainsi que l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

Le projet de règlement # 308 2024 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du héron ainsi que l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux est déposé par M. Simon Beaudoin.

13. Autorisation d'inscription au congrès annuel 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite participer au congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2024 au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

85-04-2024

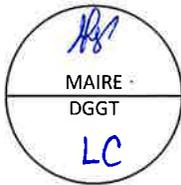
QUE la Municipalité de L'Islet autorise la participation de Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, au congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), et ce, pour la somme de 577 \$ plus taxes;

QUE les frais d'hébergement et de repas seront remboursés.

14. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique (dossier de la TECQ)

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada* a pris fin, où le *Fonds pour le développement des collectivités du Canada* est en renégociation, et où le *Fonds permanent pour le transport en commun* ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le *Fonds pour le développement des collectivités du Canada*, anciennement le *Fonds de la taxe sur l'essence*, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

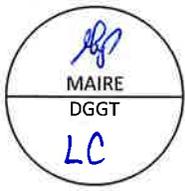
86-04-2024 QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le *Fonds pour le développement des collectivités du Canada* demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes*;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la *Taxe sur l'essence et la contribution du Québec*, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée



Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

15. Demande de projet de PIIA pour le 300, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la rénovation de la galerie avant de la maison tout en gardant les mêmes dimensions existantes. La galerie sera en bois traité composite recouvert d'aluminium. La toiture de la galerie sera aussi refaite à neuve en tôle galvanisée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit apporter plus de précisions à propos de la structure et des barreaux de la galerie pour permettre aux membres du CCU de bien comprendre le projet;

CONSIDÉRANT QUE la membrane de tôle galvanisée est un revêtement de toiture qui n'est pas accepté par le CCU dans le secteur PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la galerie peut être reconstruite en bois traité ou en bois composite et que seuls les barreaux et la structure pourraient être recouverts d'aluminium pour faciliter leur entretien;

CONSIDÉRANT QUE le plancher de la galerie doit rester en bois;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité de refuser le projet tel que présenté. Toutefois, afin d'avoir une recommandation favorable de la part des membres du CCU, le demandeur pourrait soumettre à nouveau son projet sous réserve que les matériaux de la structure et des barreaux de la galerie soient bien précisés par le contracteur et que la toiture soit en tôle galvalume ou en un matériau similaire au lieu de la tôle galvanisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

87-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet refuse la demande de projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

16. Demande de projet de PIIA pour le 328, chemin des Pionniers Est

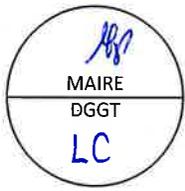
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la construction d'une pergola en bois sur la galerie avant du bâtiment principal. Les dimensions de la pergola sont de 18 pi x 6 pi et 92 po de hauteur. Le toit est semi-ouvert permettant la pénétration de la lumière du soleil. La fenêtre du 1^{er} étage du côté latéral nord-est sera changée, en raison de son état de détérioration, par une fenêtre d'origine similaire à l'existante. La moulure autour de la fenêtre reste la même;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la pergola est adéquat avec le prolongement de la galerie existante située en avant de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les couleurs de revêtement extérieur de la pergola doivent s'intégrer harmonieusement avec ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la structure de la toiture de la pergola doit s'agencer avec le reste du bâtiment (fascias, gouttières);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de construction de la pergola sous réserve des conditions



suivantes : les colonnes soient identiques à celles de la galerie existante, le toit de la pergola soit recouvert de 2 x 8 minimalement en largeur et de 2 x 3 en longueur de façon à s'agencer avec les fascias de la maison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

88-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la demande de projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

17. Demande à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 2 937 950

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'aliénation du lot 2 937 950;

ATTENDU QUE la demande vise à ce que le propriétaire du lot 2 937 950 procède à la vente dudit lot à un autre propriétaire contigu. L'aliénation du lot permettrait à l'acquéreur d'agrandir sa propriété et son exploitation acéricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

89-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'aliénation du lot 2 937 950, présentée par Me Olivier Pelletier, mandaté par M. Allyre Vachon.

18. Autorisation de signature de l'attestation de conformité d'un projet de production animale à la réglementation municipale sur les odeurs agricoles pour le 280, rue Notre-Dame

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de signature d'une attestation de conformité d'un projet de production animale à la réglementation municipale sur les odeurs agricoles de l'entreprise *Vico le groupe inc.*;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2018, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 399-12-2018 intitulée « Approbation – Demande de dérogation mineure – 280, rue Notre-Dame (Vico le groupe inc.) »;

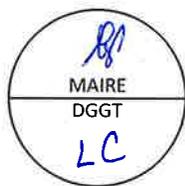
ATTENDU QUE de par l'adoption de cette résolution, la municipalité acceptait la dérogation mineure et ainsi permettait une distance séparatrice de 245,1 mètres entre le poulailler et le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la présente demande vise à attester de la conformité à la réglementation municipale sur les odeurs agricoles du projet de construction d'un poulailler n° 1 de deux étages au lieu d'un étage déjà autorisé. Il n'y aura aucune modification des unités animale et du seuil de phosphore;

ATTENDU QUE la localisation du poulailler n° 1 de deux étages respecte les distances séparatrices déjà autorisées en dérogation mineure le 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

90-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité l'attestation de conformité d'un projet de production animale à la réglementation municipale sur les odeurs agricoles de l'entreprise *Vico le groupe inc.*



19. Autorisation de création d'un comité de toponymie pour l'analyse des suggestions de noms de rues dans le cadre du projet d'harmonisation de la toponymie du chemin de la Grève

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'harmonisation de la toponymie du chemin de la Grève;

ATTENDU QUE plusieurs sections de rues portent le nom de « chemin de la Grève »;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis une lettre au début mars à tous les propriétaires d'immeubles situés en bordure d'une des sections du chemin de la Grève;

ATTENDU QUE les propriétaires pouvaient transmettre 3 suggestions de noms avec les explications du choix, au plus tard le 31 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un comité de toponymie pour l'analyse des suggestions de noms de rues dans le cadre du projet d'harmonisation de la toponymie du chemin de la Grève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

91-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la création d'un comité de toponymie pour l'analyse des suggestions de noms de rues dans le cadre du projet d'harmonisation de la toponymie du chemin de la Grève;

QUE ledit comité aura comme membres : 3 à 4 citoyens, 1 membre du comité consultatif d'urbanisme, M. Pascal Bernier, conseiller, M. Panh Coulibaly, conseiller en urbanisme, et Mme Jessica Thibault, secrétaire à la direction et technicienne en communication.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Autorisation de tenue de feux d'artifice lors de la Fête nationale du Québec

ATTENDU QUE dans le cadre de la programmation de la Fête nationale du Québec 2024, la Municipalité de L'Islet présente des feux d'artifice à sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

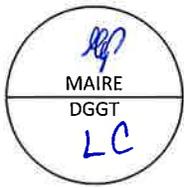
92-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la tenue de feux d'artifice le 23 juin 2024 dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

21. Autorisation de renouvellement du contrat pour de la publicité sur le panneau numérique situé en bordure de l'Autoroute 20

ATTENDU QUE le 6 mai 2019, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 173-05-2019 intitulée « Autorisation de signature – Convention de location et d'engagement – Office du tourisme de la MRC de L'Islet »;

ATTENDU QUE cette convention avait une durée de 5 ans et qu'elle prendra fin en 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un nouveau contrat, incluant une soumission pour 20 publicités au coût de 250 \$ chacune plus taxes, pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;



ATTENDU QU'au besoin, des frais de 50 \$ plus taxes seront ajoutés pour la conception graphique des visuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

93-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le renouvellement du contrat avec l'*Office du tourisme de la MRC de L'Islet* pour de la publicité sur le panneau numérique situé en bordure de l'Autoroute 20;

QUE ledit contrat est pour une durée de 5 ans, totalisant la somme de 25 000 \$ plus taxes, soit 5 000 \$ plus taxes par année;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet ledit contrat;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet la convention de location avec l'*Office du tourisme de la MRC de L'Islet*.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

22. Demande d'autorisation pour l'arrêt-don de l'organisme *Apprendre Autrement*

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de la part de l'organisme *Apprendre Autrement* afin d'autoriser la tenue d'un arrêt-don qui aura lieu le samedi 15 juin 2024 de 10 h à 13 h sur le boulevard Nilus-Leclerc entre le Pétro-Canada et la Caisse Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

94-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la tenue de l'arrêt-don de l'organisme *Apprendre Autrement* qui aura lieu le samedi 15 juin 2024;

QUE la Municipalité invite l'organisme à procéder à une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'avoir leur autorisation;

QUE la Municipalité octroie une contribution de 200 \$ dans le cadre de cette activité.

23. Demande d'autorisation pour la tenue de *La Course de L'Islet*

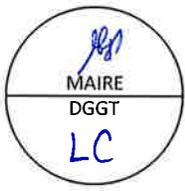
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'autorisation pour la tenue de *La Course de L'Islet* qui aura lieu le samedi 28 septembre 2024 sur le territoire de la Municipalité de L'Islet;

ATTENDU QUE les trajets de course passeront sur les rues suivantes :

- Chemin Valaire-Landry
- Boulevard Nilus-Leclerc (route 285)
- Chemin des Pionniers Ouest (route 132)
- Chemin de la Petite-Gaspésie
- Route Cendrée-Lafeuille

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

95-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la tenue de *La Course de L'Islet* qui aura lieu le samedi 28 septembre 2024 sur le territoire de L'Islet;



QUE la Municipalité invite l'organisme à procéder à une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'avoir leur autorisation.

24. Autorisation d'appel d'offres pour des travaux de pavages divers

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à divers travaux de pavage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

96-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'administration municipale à procéder à un appel d'offres pour des travaux de pavage divers.

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

25. Adoption du règlement # 305-2024 pour les campeurs journaliers du camping Rocher Panet

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 4 mars 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 4 mars 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

97-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement # 305-2024 pour les campeurs journaliers du camping Rocher Panet.

26. Adoption du règlement # 306-2024 pour les campeurs saisonniers du camping Rocher Panet

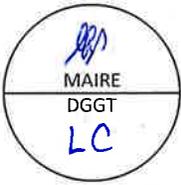
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 4 mars 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 4 mars 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



98-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement # 306-2024 pour les campeurs saisonniers du camping Rocher Panet.

27. Autorisation d'améliorations du bistro Au bord de l'eau

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à des améliorations du bistro Au bord de l'eau;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux d'améliorations s'élève à une somme de 35 000 \$, incluant de l'équipement, des modifications au bâtiment, du paysagement, de la plomberie ainsi que de l'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

99-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise les améliorations proposées pour le bistro Au bord de l'eau, et ce, pour une somme estimée de 35 000 \$;

QUE le paiement se fera à même le surplus « Camping ».

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

28. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet

Un avis de motion est donné par M. Stéphane Poitras pour l'adoption ultérieure du règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet.

29. Dépôt du projet de règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet

Le projet de règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet est déposé par M. Stéphane Poitras.

30. Autorisation d'embauche d'un journalier à l'écocentre

ATTENDU QU'un poste de journalier à l'écocentre est présentement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité ainsi que sur la page Facebook et le site Internet Emploi Région L'Islet;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

100-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de M. André Langlois à titre de journalier à l'écocentre;

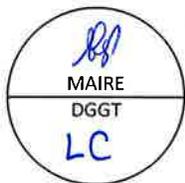
QUE l'entrée en poste se fera à compter du 2 avril 2024.

31. Autorisation de changement de type de poste pour Mme Katy Pageau, opératrice eaux potable et usées

ATTENDU QUE le 6 mars 2023, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 103-03-2023 intitulée « Autorisation d'embauche d'une opératrice en eaux potable et usées »;

ATTENDU QUE cette résolution autorisait l'embauche de Mme Katy Pageau;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer le type de poste de Mme Katy Pageau, passant d'employée contractuelle à permanente;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

101-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le changement de poste de Mme Katy Pageau, passant d'employée contractuelle à permanente, à titre d'opératrice eaux potable et usées;

QUE le changement de type de poste entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024.

32. Autorisation d'embauche d'un opérateur eaux potable et usées

Point retiré.

33. Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable

Le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable est déposé à la présente séance par M. Pascal Bernier.

SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

34. Achat d'équipements et fourniture de services pour le service de sécurité incendie

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son *Plan de mise en œuvre en sécurité incendie*;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son *Plan de mise en œuvre en sécurité incendie*, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

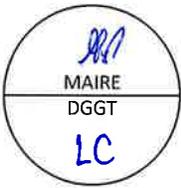
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à la majorité des membres du conseil présents :

102-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la Municipalité de L'Islet à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

35. Révision de la programmation TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;



ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à la majorité des membres du conseil présents :

103-04-2024 QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

36. Demande de commandite du Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et L'Islet (CABML)

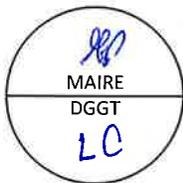
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de commandite de la part du Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et L'Islet (CABML) pour leur soirée de reconnaissance des bénévoles 2024 qui aura lieu le 30 mai prochain;

ATTENDU QUE la période des demandes d'aide financière pour l'année 2024 est passée, mais que la Municipalité a conservé un certain montant pour les demandes spontanées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

104-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une commandite de 200 \$ au Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et L'Islet (CABML) pour leur soirée de reconnaissance des bénévoles 2024;

QUE ce soutien financier sera versé en avril 2024.



SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

37. Dépôt des deux états financiers comparatifs – mars 2024

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

38. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – mars 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

105-04-2024 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 197 032.34 \$.

QUESTIONS / RÉPONSES

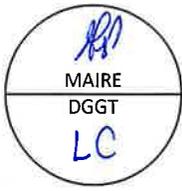
39. Période de questions / réponses

M. André Journault demande si la municipalité reçoit moins d'argent lorsque les évaluations sont en retard au niveau de la MRC de L'Islet. M. Journault mentionne que 4 000 dossiers seraient présentement en retard à la MRC. M. Germain Pelletier indique que la municipalité a reçu des réajustements récemment et précise que la MRC de L'Islet fait désormais affaire auprès de la FQM pour les évaluations.

M. André Journault mentionne avoir vu dans le Journal le Hublot que la Municipalité de L'Islet se désistait du projet de fusion avec les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies. M. Journault demande si la municipalité a déjà eu des discussions pour fusionner uniquement avec Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli. M. Germain Pelletier, maire, indique que le projet de fusion était avec les 3 municipalités précédemment nommées et que le projet avait débuté avec la Municipalité de Saint-Louise, mais que celle-ci s'est désistée en cours de processus. M. Pelletier mentionne également que le conseil municipal ne souhaitait pas imposer une autre fusion à ses citoyens pour le moment.

M. André Journault indique que la MRC de L'Islet offre un service de transport adapté à coût très bas sur son territoire, soit environ 3.50 \$ l'aller et la même somme pour le retour. M. Journault indique cependant que le coût pour le transport vers l'Hôtel-Dieu de Montmagny est beaucoup trop élevé, soit 25 \$ l'aller et la même somme pour le retour. M. Journault demande si la municipalité pourrait faire pression afin de diminuer le coût du transport adapté vers l'hôpital. M. Germain Pelletier mentionne que des vérifications seront faites.

M. Tony Poitras indique que l'évaluation de sa propriété a augmenté de 180 000 \$ et aimerait savoir pourquoi. M. Germain Pelletier, maire, explique brièvement comment fonctionne l'évaluation et précise que le rôle d'évaluation datait d'il y a 6 ans. Le conseil recommande que le rôle d'évaluation soit refait tous les 3 ans à l'avenir. M. Pelletier recommande à M. Poitras de contacter la MRC de L'Islet pour plus de précision.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

40. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 21 avec la proposition de M. Stéphane Poitras.



Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim



Germain Pelletier, maire

280

